

Informations de base	
2005/2588(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Zimbabwe Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde Zone géographique Zimbabwe	

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
07/07/2005	Décision du Parlement	T6-0303/2005	Résumé
07/07/2005	Résultat du vote au parlement		
07/07/2005	Débat en plénière		
07/07/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2588(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0416/2005	05/07/2005	
Proposition de résolution		B6-0421/2005	05/07/2005	
Proposition de résolution		B6-0430/2005	05/07/2005	
Proposition de résolution		B6-0432/2005	05/07/2005	
Proposition de résolution		B6-0434/2005	05/07/2005	
Proposition de résolution		B6-0439/2005	05/07/2005	
Proposition de résolution		B6-0442/2005	05/07/2005	

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité	T6-0303/2005 JO C 157 06.07.2006, p. 0413-0419 E	07/07/2005	Résumé

Résolution sur le Zimbabwe

2005/2588(RSP) - 07/07/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le Zimbabwe.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE et UEN.

Le Parlement condamne tout d'abord l'intensification, par le régime de Mugabe, de l'oppression à l'encontre de la population zimbabwéenne, et regrette que d'autres gouvernements africains, en particulier celui de l'Afrique du Sud, ainsi que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union africaine n'aient pas critiqué les actions engagées par Mugabe. Il demande que **Robert Mugabe se retire** et qu'un gouvernement de transition, incluant des groupes de l'opposition et d'autres personnes de bonne volonté, soit mis en place au Zimbabwe, en vue de restaurer des normes de gouvernance acceptables, de relancer une économie malmenée et de rétablir les droits de l'homme.

Il invite également le G8 à demander aux organisations régionales et aux États africains de s'engager sans réserve en faveur de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption, de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme, en prenant le cas du Zimbabwe comme un cas de référence.

Le Parlement regrette vivement que le Conseil n'ait pas réagi aux appels persistants qu'il a lancés en vue de renforcer la **pression à l'encontre du régime de Mugabe**. Il déplore en particulier la tiédeur de la position adoptée par l'Union africaine, tout particulièrement l'Afrique du Sud et un certain nombre d'autres pays voisins du Zimbabwe, qui se voilent la face devant l'oppression journalière de la population du Zimbabwe. Il demande dès lors au Conseil d'engager une action en profondeur en vue d'améliorer la situation dans ce pays et à faire en sorte que les **sanctions ciblées** prises par l'Union européenne ne puissent plus être contournées et que tous les États membres s'engagent clairement à les appliquer rigoureusement. Ces mesures devraient inclure **l'atténuation de tous les liens économiques avec le Zimbabwe qui profitent directement au régime** (tels que les échanges commerciaux avec des exploitations agricoles contrôlées par des membres du régime), l'identification des personnes qui soutiennent financièrement les activités antidémocratiques du régime (en coopération avec les États-Unis et les pays du Commonwealth) ainsi que l'interdiction, pour les membres des familles des hommes de confiance de Mugabe, d'accéder à un emploi ou aux établissements d'enseignement dans les États membres de l'Union européenne.

Qui plus est, le Parlement réclame la nomination d'un **envoyé spécial de l'Union européenne pour le Zimbabwe**, chargé de galvaniser l'engagement des États africains. Il demande également aux sociétés des États membres de l'Union qui commercent avec le Zimbabwe de refuser de conclure des contrats avec des personnes qui ont participé au programme de Mugabe de confiscation des terres et de se comporter de façon à ce que ce soit la population du Zimbabwe et non le régime de Mugabe qui en profite.

En ce qui concerne l'action communautaire, le Parlement demande que l'aide octroyée à ce pays soit mise à la disposition de la population zimbabwéenne **par le canal d'organisations non gouvernementales** et que la Commission mette tout en œuvre pour veiller à ce que la livraison de l'aide ne soit pas entravée par le régime de Mugabe.

Le Parlement exige enfin que le régime de Mugabe mette immédiatement un terme aux expulsions massives et demande qu'un accès inconditionnel soit octroyé aux agences humanitaires qui viennent en aide aux personnes déplacées à l'intérieur du pays à la suite de l'opération "Vidons les ordures" ("Drive Out Rubbish"- destruction brutale de milliers d'habitations à Harare, Bulawayo et dans d'autres régions urbaines).